

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégués suppléants, étaient présents : Nicolas RAMONDENC, Yves VIALA

Excusé ayant donné un pouvoir : Marie-Renée COEURVEILLE à Monique ALIES, Jean MILESI à Claude CHIBAUDEL

Absents excusés : Alain DEJOB, Bernard ROUVE, Michel WOLKOWICKI

Absents : Jean-François BRU, Jean-Marc NEGRE, Marc TOURRET

M. le Président énonce les pouvoirs.

L'approbation du compte-rendu du dernier Conseil du 20/09/2018 est reportée à la prochaine séance qui aura lieu dans le courant du mois de novembre.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monique ALIES.

→ Bilan de l'OT – année 2018

Monsieur le Président laisse la parole à Laure BARTHELEMY de l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud pour présenter le bilan d'activités de l'Office de Tourisme pour l'année 2018.

Laure BARTHELEMY présente dans un premier temps le plan d'actions 2018 et, dans un second temps, le bilan de la saison 2018.

Plan d'actions 2018

Celui-ci se décompose en 8 axes de travail :

- Axe 1 : Accueillir et informer les visiteurs et la population locale

L'accueil et l'information des visiteurs et de la population locale se décline en plusieurs actions bien identifiées, à savoir :

- Collecte de l'information touristique auprès des prestataires,
- Gestion de la base de données départementale SITA (comprenant plus de 200 fiches données sur les prestataires),
- Gestion des stocks de dépliants, et,
- L'accueil (comptoir, téléphone et mail).

- Axe 2 : Faire connaître notre destination

Cet axe est très important pour notre territoire. Cela permet de faire connaître notre territoire et ainsi d'accueillir de nouveaux visiteurs et pourquoi pas de nouveaux habitants.

Pour cela, les agents de l'Office de Tourisme ont développé :

- Site Internet,
- Magazine découverte,
- Editions Pays de Roquefort, et,
- Création d'une identité visuelle avec la création d'un logo.

- Axe 3 : Intégrer les évolutions du numérique

Axe très fort au vu de l'impact très significatif du numérique vis-à-vis de la sphère touristique.

Actions ciblées :

- Présence sur les réseaux sociaux : page facebook avec plus de 500 abonnés et compte Instagram avec près de 300 abonnés,
- Participation à la création de 4 balades numériques,
- Travail avec de nouveaux ambassadeurs : les blogueurs de voyage :
- Accueil de blogueurs, ...
- Réalisation d'une Formation Animateur Numérique de Territoire par les agents de l'Office de Tourisme : développer une stratégie e-tourisme.

- Axe 4 : Coordination des acteurs locaux

Toute l'année :

- Actions réseaux des OT Pays de Roquefort : programme d'éductours, ateliers numériques, bourse d'échanges aux dépliants, guide du partenariat, journées thématiques
- Visites chez les prestataires : conseils sur les classements

En mars 2018, suite à l'instauration de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire, une réunion d'information sur la taxe de séjour a été proposée aux prestataires.

En juin 2018, une conférence sur le tourisme de demain animée par Vivian VIDAL a eu lieu.

- Axe 5 : Actions de développement avec les partenaires institutionnels et autres réseaux

Toute l'année :

- Actions avec le PNR des Grands Causses : développement de la randonnée, signalétique d'information locale, pôle pleine nature,
- Actions avec le Comité Régional du Tourisme : démarche Grands Sites Occitanie, définition d'une feuille de route pour les 4 prochaines années,
- Actions avec Aveyron Ingénierie : aide au choix de la structure juridique, rédaction des statuts, délibérations,
- Actions avec l'agence de développement touristique : appui technique SITA, welcotour, réactualisation du diagnostic territorial, accueil de blogueurs,...
- Actions avec le réseau des « Petites Citées de caractère » : réunions pour le développement du réseau, reportage TV.

- Axe 6 : Fonctionnement de l'association

Toute l'année :

- Organisation de réunions : Bureau, Conseil d'Administration, AG, groupes de travail,
- Préparation et suivi du budget : Budget prévisionnel, suivi quotidien du réalisé, demande de devis, factures,...

- Axe 7 : Animation locale

De nombreuses animations locales sont organisées : expositions, rendez-vous aux jardins, cinéma en plein air, journée « peintres dans la rue », marchés de pays nocturnes, animations à destination des enfants, visite guidée de la collégiale, marchés de Noël.

- Axe 8 : Services aux associations, autres organismes et population

Toute l'année :

- o Articles de presse,
- o Photocopies,
- o Distribution de sacs pour le tri sélectif à Camarès.

De janvier à août, à Belmont, l'office de tourisme s'occupe de la vente des cartes de pêche.

En juillet et août, possibilité d'inscription pour les vides greniers.

En septembre, l'Office de tourisme s'occupe des inscriptions pour la visite des mines à Cénomes dans le cadre de la journée du patrimoine.

Bilan de la saison 2018

Fonctionnement actuel de l'Office de tourisme :

- 3 points d'accueil ouverts toute l'année,
- En moyenne 3.2 jours par mois (hors juillet et août) de travail en commun sur un même lieu.

De janvier à septembre 2018 : 8 958 personnes accueillies.

Si l'on fait une comparaison de l'accueil de visiteurs entre la saison estivale 2017 et 2018, on constate une baisse de fréquentation de 1 % en 2018 : 6 632 personnes ont été accueillies en 2018 contre 6 697 personnes en 2017.

Hors juillet et août, on peut s'apercevoir que les visiteurs sont majoritairement aveyronnais.

En juillet et août, respectivement 64 % et 71 % des visiteurs viennent des autres départements.

Stratégie pour les prochaines années :

- Réactualisation du diagnostic territorial en partenariat avec l'ADT, restitution prévue pour la fin novembre,
- Réflexion sur une stratégie construite et partagée avec les élus pour les prochaines années,
- Projet de statuts en cours pour l'EPA,
- Classement de l'OT à envisager dans le cadre de la politique touristique Grands Sites Occitanie.

→ Site Internet : présentation

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Anne-Claire SOLIER, vice-Présidente déléguée au numérique et à la communication.

Madame Anne-Claire SOLIER présente la maquette.

Des thèmes ont été définis pour permettre de faciliter la lisibilité et que cela soit plus facile d'accès pour les visiteurs.

Pour la commission, il était important de :

- o cibler géographiquement
- o de créer des pictogrammes

afin de rendre le site interactif.

Le site devrait être mis en ligne début novembre.

Il faudra veiller à faire vivre le site.

Pour renforcer cela, il serait souhaitable d'ajouter le plus souvent possible des photos,...

Madame Anne-Claire SOLIER informe les membres de l'assemblée qu'une photo des Conseillers Communautaire sera prise lors du prochain Conseil. Il est souhaitable que l'ensemble des élus soit présent à ce conseil.

Madame Anne-Claire SOLIER souhaite indiquer aux membres présents que la Commission « Numérique, communication interne et externe, évaluation, vie associative » lors de sa dernière séance de travail propose qu'il soit édité, chaque année, 2 bulletins intercommunaux.

Ces publications permettraient de faire connaître à la population la Communauté de Communes : son rôle, ses missions, ses compétences, ses actions, ...

→ Halte-garderie « Mes Petits Amis » et RAM Am'Stram'Ram de Belmont-sur-Rance/Coupiac : conventionnement avec la Fédération Familles Rurales de l'Aveyron pour la gestion de ces deux structures

Monsieur le Président rappelle le travail accompli par les membres de l'association Groupement familles Rurales Belmont-Coupiac depuis de nombreuses années, et le partenariat entre la Communauté de Communes et cette association pour la gestion de la Halte-garderie « Mes Petits Amis » et du Relais Assistantes Maternelles « Ams'tram 'Ram ».

Il informe les membres du Conseil Communautaire de la décision du bureau de l'association de ne pas poursuivre cette activité de gestion de la Halte-Garderie et du RAM.

Celle-ci s'arrêtera au 31 décembre 2018.

Afin de maintenir un service petite enfance auprès des familles du territoire, le Président propose de confier la gestion de la Halte-Garderie et du RAM à l'association Familles Rurales Aveyron Services.

Il propose la signature d'une convention.

Dans cette convention, l'association s'engage à son initiative et sous la responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations politiques de la Communauté de Communes, le programme d'actions suivant :

- Relais d'assistante maternelles « Ams 'tram 'Ram »
- Halte-Garderie « Mes petits amis »

Dans ce cadre, la Communauté de Communes contribuera financièrement à ce service.

Il est précisé que la cotisation annuelle, d'un montant de 7 600.00 €, sera partagée entre les deux collectivités à savoir notre Communauté de Communes et la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons.

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de convention à conclure avec Familles Rurales Aveyron Services,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

→ Reversement de la prestation de service Enfance Jeunesse 2017-2018-2019 par la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Belmont-Coupiac 2016-2019

Monsieur le Président indique aux membres de l'Assemblée que :

Au vu du contrat Enfance Jeunesse Belmont-Coupiac 2016/2019 signé le 30/11/2016 entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes du Pays Belmontais et la Communauté de Communes des Sept Vallons,

Etant donné la création des Communautés de Communes Monts, Rance et Rougier et du Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons,

Et, suite à la fusion des Communautés de Communes au 1er février 2017, la prestation enfance et jeunesse est versée directement à la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons qui doit nous reverser la part de prestation de Service Enfance Jeunesse 2017-2018-2019 qui nous revient et qui concerne le financement :

- du RAM de Belmont-Sur-Rance,
- de la halte-garderie de Belmont-sur-Rance,

Il est proposé au Conseil Communautaire de demander le reversement de la part de prestation de service Enfance-Jeunesse 2017-2018-2019 qui nous revient sur le montant global alloué à la Communauté de Communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons et prévue dans le Contrat Enfance Jeunesse précité.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident cette proposition.

→ EHPAD « La Vallée du Dourdou » de Brusque : opposition au projet de modification du statut par les services compétents et engagement de la procédure de modernisation des locaux qui abritent l'EHPAD

Monsieur le Président expose au conseil la situation dans laquelle se trouve l'EHPAD 'Vallée du Dourdou' de Brusque, établissement privé, géré par une association, comptant 30 lits :

- l'établissement, qui compte 30 lits, est en permanence à un taux de remplissage de 100 % et compte également une liste d'attente qui lui permet de pourvoir toute place vacante dans des délais très courts ;
- compte tenu du relatif éloignement de la commune de Brusque par rapport à tous les bourgs environnants, l'attractivité de l'établissement ne s'est jamais démentie ; 53.9 % des résidents sont originaires d'un rayon de 20 km autour de la structure ;
- considérant la démographie locale et la pyramide des âges, la moyenne d'âge des résidents est élevée, 87 ans, ce qui engendre un taux de dépendance correspondant et la nécessité absolue de maintenir un dispositif de type EHPAD pour satisfaire les besoins de cette population ;
- l'EHPAD 'la Vallée du Dourdou' salarié 20 ETP à l'année, tous résidant dans un périmètre très rapproché (22% dans le village même et 60.4 % dans un rayon de 15 km), ce qui fait de l'EHPAD le premier employeur de la zone et au-delà ;
- conscients de cette situation, les dirigeants mettent tout en œuvre pour faire en sorte que l'établissement contribue le plus possible à l'économie locale en ayant recours, systématiquement aux commerces et fournisseurs locaux ;
- la structure immobilière qui héberge l'EHPAD, propriété d'une congrégation religieuse, est ancienne et exige dorénavant une opération de modernisation de grande envergure ; les dirigeants et les élus de la commune et du territoire en sont parfaitement conscients ;
- la négociation engagée sur le CPOM, avec le Conseil Départemental de l'Aveyron et l'ARS Occitanie, fait apparaître une volonté des autorités de tutelle de ne pas renouveler les agréments de l'établissement 'la Vallée du Dourdou' en tant qu'EHPAD pour engager – à très court terme – une transformation en 'Petite Unité de Vie' (structure non médicalisée de type 'foyer logement').

Considérant :

- le besoin sanitaire avéré de la population de la zone qui évolue avec la présence grandissante de pathologies dégénératives,
- la réalité démographique d'un bassin de vie vieillissant qui passera, en ce qui concerne la population de plus de 75 ans, de 13,5 % de la population actuellement à 17 % à échéance de 10 ans,

- la qualité des soins dispensés à l'EHPAD 'la Vallée du Dourdou',
- la perte d'attractivité qu'engendrerait cette transformation dans un territoire qui met tout en œuvre pour maintenir sa population et lui garantir des services de qualité,
- le préjudice économique que subirait le territoire si cette décision devait se confirmer,
- le projet de territoire porté par les communes et la communauté de communes, qui repose notamment sur la volonté forte de conforter le maillage de services de proximité et le portage concerté de projets structurants à l'échelle de ce vaste territoire,
- la volonté unanime des élus du territoire (communaux, intercommunaux, départementaux et nationaux) de favoriser un partenariat entre la structure associative porteuse de l'EHPAD 'la Vallée du Dourdou', la commune de Brusque et la communauté de communes Monts, Rance et Rougier pour accompagner la nécessaire modernisation de l'outil immobilier,
- la vision partagée de tous les acteurs sur la nécessité absolue de maintenir le maillage de structures d'accueil des personnes âgées de la zone sans en modifier les modes de fonctionnement,

Il est décidé :

- DE S'OPPOSER fermement à toute orientation de modification du statut de l'EHPAD 'la Vallée du Dourdou',
- D'EN APPELER à tous les élus du territoire pour se fédérer et obtenir de l'ARS et du Conseil Départemental de l'Aveyron l'abandon de cette hypothèse,
- D'ACCÉLÉRER la procédure de modernisation des locaux qui abritent l'EHPAD en s'orientant, afin d'en faciliter la mise en œuvre rapide, vers la construction de locaux neufs pour faciliter l'opération et ne pas créer de difficulté pendant la période de travaux,
- DE PRENDRE immédiatement des dispositions pour que la collectivité (commune ou communauté de communes) fasse l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de l'opération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document en ce sens.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des 31 élus qui participent au vote – 29 présents et 2 pouvoirs –.

A signaler que Monsieur André BERNAT, Maire de Brusque, en qualité de Président de l'EHPAD 'Vallée du Dourdou', n'a pas pris part au vote, la Commune de Brusque est représentée par Monsieur Nicolas RAMONDENC – délégué suppléant.

→ Financement du SCOT : année 2018

Monsieur le Président rappelle que le SCOT a été élaboré par le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Pour permettre au PNR de mener à bien l'élaboration du SCOT, les Communautés de Communes se sont engagées, suite au transfert de la compétence SCOT au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, à contribuer financièrement pour son élaboration.

Il a été appliqué une méthode de calcul de la contribution des EPCI sur la base du potentiel financier par habitant des communes, afin d'instaurer une péréquation territoriale la plus juste.

La participation des EPCI au SCOT s'établit sur une référence communale selon le potentiel financier par habitant des communes. La participation par habitant des EPCI s'indexe alors au potentiel financier des communes.

Ces éléments sont agrégés à la maille intercommunale pour établir le montant de la participation des EPCI.

Afin d'être conforme avec les statuts du syndicat mixte du Parc, le calcul est basé sur la population totale du dernier recensement en vigueur.

Conformément à la délibération du syndicat mixte du PNR n°2018-11 du 6 avril 2018 fixant la participation financière des Communautés de Communes au budget primitif 2018, la contribution de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier s'élève à 6748.00 € pour l'année 2018 (sur la base de 6 635 habitants, décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017).

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la participation due pour l'année 2018 doit être mandatée et demande à l'Assemblée de valider la participation de notre EPCI.

A l'unanimité des membres présents, la contribution pour l'année 2018 au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses est validée.

→ Z.A. Bel Air : Alimentation en électricité – participation à verser au SIEDA

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une délibération a été prise en date du 26 octobre 2017 (délibération N° 20171026_195) concernant la participation à verser au SIEDA pour l'alimentation en électricité de la Zone d'Activités de Bel Air.

Le Conseil s'est prononcée favorablement au règlement de la somme de 8 571.49 Euros au SIEDA pour les travaux d'amenée de courant pour la ZA Bel Air commune de CAMARES évalués alors à 65 752,63 € HT, soit 78 903.16 Euros TTC (basse tension, HTA et pose poste transformation). Le montant représentant uniquement les travaux de la basse tension (y compris les frais de gestion et de surveillance) était de 10 714.36 € TTC.

Pour le SIEDA, le montant global de travaux a été au final de 77 842,04 € HT, soit 93 410,45 € TTC (dont 21 791.55€ TTC pour la basse tension).

La participation définitive à notre charge est de 15 032,07 €.

Il convient de délibérer sur le nouveau montant de la participation.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident ce nouveau montant.

→ Acquisition de la parcelle AB 566 à Saint Sernin-sur-Rance suite à cession par le Conseil Départemental – parcelle située entre le garage intercommunal et le Viaduc

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de vente en cours entre le Département et la Communauté de Communes.

Le Département de l'Aveyron a mis en vente la parcelle AB 566 d'une superficie de 1 115 m² sise à Saint Sernin-sur-Rance, entre le garage intercommunal et le droit du Viaduc.

La présente vente est consentie moyennant le prix de 780.00 €.

La Communauté de Communes du Pays Saint Serninois, en 2016, s'est portée acquéreur de la parcelle et à signer la promesse unilatérale d'achat au département de l'Aveyron.

Au vu du prix de la vente, le département de l'Aveyron s'est engagé dans la rédaction de l'acte en la forme administrative. Les frais d'acte sont à la charge du Département à l'exception de la contribution de sécurité immobilière et des droits d'enregistrement qui sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes vient de recevoir le projet d'acte du Département.

Il faut maintenant délibérer afin de pouvoir signer cet acte et ainsi finaliser la procédure.

Pour rappel, le montant total de l'acquisition s'élèvera à 780.00 € auquel il faudra rajouter 15.00 € de contribution de sécurité immobilière soit un montant total de 795.00 €.

A l'unanimité, le Conseil accepte l'acquisition et autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente avec le Conseil Départemental et lui donne tous pouvoirs pour finaliser l'opération.

→ PLUi : lancement de la consultation

Monsieur le Président informe l'assemblée que la consultation pour le marché PLUi va être mis en ligne au début du mois de Novembre.

La remise des offres est fixée au lundi 3 décembre 2018 à 12 heures.

L'ouverture des plis reçus aura lieu le lundi 3 décembre après-midi.

L'analyse des offres sera réalisée entre le 3 et le 14 décembre.

La CAO se réunira le 17 décembre afin de choisir le bureau d'études.

La réunion de lancement de la démarche est prévue dans le courant du mois de janvier 2019.

→ Ressources humaines

Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – service OM

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet (soit 26.25 h) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour assurer la collecte des ordures ménagères ;

Sur le rapport de Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 2e classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 01er novembre 2018 au 31 octobre 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de collecte des Ordures Ménagères à temps non complet 26.25 h hebdomadaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité – service OM

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet (soit 26.25 h) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir pour assurer la collecte des ordures ménagères ;
Sur le rapport de Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 2e classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an allant du 01er novembre 2018 au 31 octobre 2019 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent de collecte des Ordures Ménagères à temps non complet 26.25 h hebdomadaire.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Suppression d'emploi

Le Président, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 12/09/2018,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 23/01/2017,

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi d'Adjoint Administratif, en raison de Démission,

Le Président propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 01er/10/2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01er/10/2018,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

→ Questions diverses

Le rapport de la CLECT sera envoyé dans les communes la semaine 43.

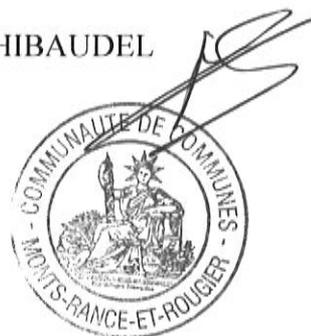
La compétence GEMAPI : pour la partie fonctionnement, celle-ci sera couverte par les attributions de compensation. Quant à la partie investissement, il sera versé par fonds de concours de la Commune à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire du mois de décembre sera avancé au 12 décembre 2018.

Levée de la séance à 23 heures 00 minutes.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégués suppléants, étaient présents : Nicolas RAMONDENC, Yves VIALA

Excusé ayant donné un pouvoir : Marie-Renée COEURVEILLE à Monique ALIES, Jean MILESI à Claude CHIBAUDEL

Absents excusés : Alain DEJOB, Bernard ROUVE, Michel WOLKOWICKI

Absents : Jean-François BRU, Jean-Marc NEGRE, Marc TOURRET

EHPAD Vallée du Dourdou de Brusque

Opposition au projet de modification du statut par les services compétents et engagement de la procédure de modernisation des locaux qui abritent l'EHPAD

ZA Saint Pierre de Rebourguil

Raccordement BT Producteur LIQUIERE